

SUBMERSIBLE COLOR CHANGING PUCK LIGHT

model no. 052-6136-8 | contact us 1-866-827-4985

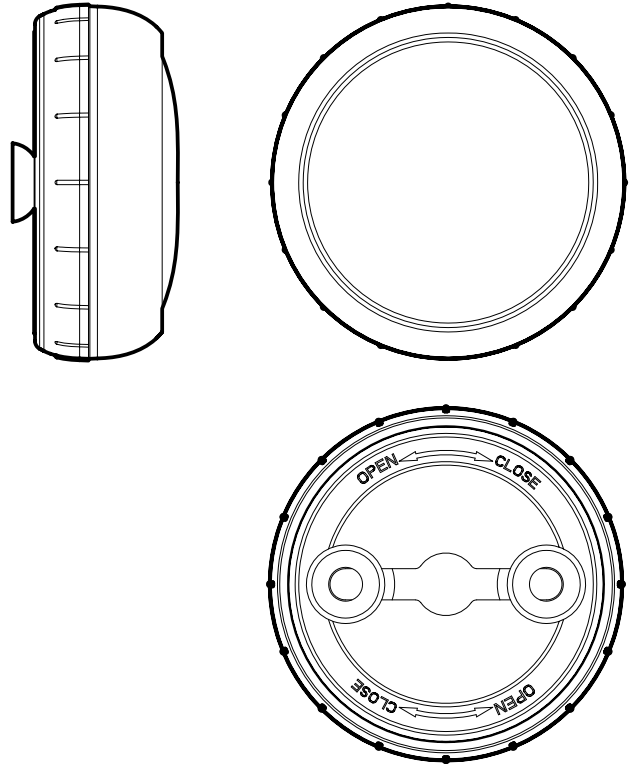
SPECIFICATIONS

- Outdoor and Indoor Use
- Color changing with remote
- 10 RGB LED's
- Dimmable
- 4 Party Modes: Flash, Strobe, Fed and Smooth
- Operated by 3x AA batteries (not included)

Remote control operations:

- On/Off buttons
- 1x CR2025 Battery (included)

IMPORTANT: Please read this manual carefully before assembly and save it for reference.



Before mounting, ensure that the area is clear.

1. Attach the suction cups to the back of the submersible puck.
2. Press the puck with the attached suction cup to the surface.
3. Hold the puck in place until the suction cups are attached and secured to the area.

1. Power On: Rotate the back of the puck light to reveal the battery compartment. Place 3x AA batteries in the battery compartment. Align and rotate the back of the puck light to secure the batteries in place.
2. Remote: Remove the battery pull tab to operate.

To change the battery, locate the battery compartment on the narrow side of the remote.

- Insert CR2025 battery.
- Place the battery compartment back in the remote control so it locks in place.

Operation:

1. Turn on puck light by pressing the On button on the remote.
2. Select the desired color or the desired effect by pushing the corresponding button on the remote.
3. Press the Off button to turn off the puck light.



SUBMERSIBLE COLOR CHANGING PUCK LIGHT

model no. 052-6136-8 | contact us 1-866-827-4985

FCC Statement

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation. Changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment. NOTE: This equipment has been tested and has been found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna
- Increase the separation between the equipment and receiver
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

RF Exposure:

The equipment complies with FCC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. This device should be installed and operated with minimum distance 20cm between the radiator & your body.

User Manual Notice for Licence-Exempt Radio Apparatus:

This device complies with Industry Canada licence-exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause interference, and (2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device. CAN ICES-3 (B)

Radiation Exposure Statement:

This equipment complies with IC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. This equipment should be installed and operated with minimum distance 20cm between the radiator & your body.

Designed and manufactured by
GLOBE ELECTRIC COMPANY INC.
150 ONEIDA, MONTREAL, QUEBEC,
CANADA H9R 1A8
Made in China
www.globe-electric.com
Customer Service: 1-888-543-1388

FCC Responsible Party:
Globe Electric
15301 Shoemaker Ave
Norwalk, CA 90650
www.globe-electric.com



RONDELLE LUMINEUSE ÉTANCHE À COULEUR CHANGEANTE

N° de modèle : 052-6136-8 | contactez-nous au 1 866 827-4985

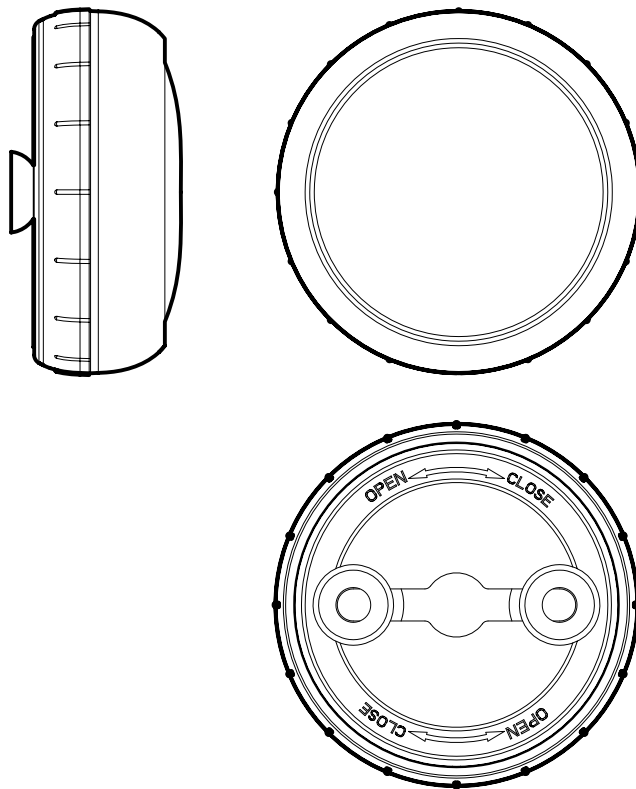
CARACTÉRISTIQUES

- Pour usage à l'intérieur seulement
- Changement de couleur
- Taille:
- Adaptateur UL (inclus)
- Lumens: 56lms
- Wattage: 7.5W/1.5A
- Voltage: DC12V

Operation Télécommande:

- Boutons marche/arrêt
- 1x CR2025 Batterie (inclus)

IMPORTANT : Veuillez lire eattentivement le présent guide avant tout assemblage et conservez-le pour consultation ultérieure.



Avant l'installation, s'assurer qu'il n'y a aucun débris à l'emplacement choisi.

1. Fixer les ventouses au dos de la rondelle.
2. Appuyer la rondelle avec les ventouses contre la surface.
3. Tenir la rondelle en place jusqu'à ce que les ventouses aient bien adhéré à la surface.

1. Mise en marche: Tourner l'arrière de la lumière de la rondelle pour révéler le compartiment de la batterie. Placez 3 piles AA dans le compartiment à piles. Alignez et tourner l'arrière de la lumière de la rondelle pour fixer les piles en place.
2. Télécommande : Retirer la languette du compartiment à pile.

Pour remplacer la pile, repérer le compartiment à pile sur le côté étroit de la télécommande.

- Insérer une pile CR2025 pile.
- Insérer le compartiment dans la télécommande; s'assurer qu'il se bloque en place.

Fonctionnement :

1. Pour allumer la rondelle lumineux, appuyer sur le bouton de mise en marche de la télécommande.
2. Sélectionner la couleur ou l'effet voulu en appuyant sur le bouton correspondant sur la télécommande.
3. Appuyer sur le bouton d'arrêt pour éteindre la télécommande.

RONDELLE LUMINEUSE ÉTANCHE À COULEUR CHANGEANTE

N° de modèle : 052-6136-8 | contactez-nous au 1 866 827-4985

FCC Statement

Ce dispositif est conforme aux dispositions de la section 15 des règles de la FCC. Son utilisation est assujettie aux deux conditions suivantes : (1) le dispositif ne doit pas occasionner de brouillage préjudiciable et (2) l'utilisateur du dispositif doit être disposé à accepter tout brouillage reçu, même si ce brouillage est susceptible de compromettre le fonctionnement du dispositif. Toute modification n'ayant pas été expressément approuvée par le fabricant pourrait annuler le droit de l'utilisateur de faire fonctionner ce dispositif. NOTE: Ce dispositif a été testé et déclaré conforme aux limites applicables à un appareil numérique de classe B, en vertu de la Partie 15 des règles de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable dans une installation résidentielle. Ce dispositif génère, fait usage et peut émettre de l'énergie en radiofréquence et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives fournies, peut être à la source de brouillage préjudiciable pour les communications radio. Toutefois, il n'y a pas de garantie à l'effet qu'il n'y aura pas d'interférence dans une installation donnée. Si le dispositif occasionne un brouillage préjudiciable à la réception radiophonique ou télévisuelle, ce qui peut être déterminé en le fermant puis en l'ouvrant, l'utilisateur est invité à tenter d'éliminer l'interférence au moyen de l'une ou de plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice.
- Accroître la distance entre le dispositif et le récepteur.
- Brancher le dispositif dans une prise appartenant à un circuit différent de celui auquel le récepteur est connecté.
- Consulter le marchand ou un technicien expérimenté en radio/TV pour obtenir de l'aide.

Exposition aux radiations :

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements FCC établies pour un environnement non contrôlé. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 20cm de distance entre la source de rayonnement et votre corps.

Notice d'utilisation de matériel radio exempt de licence :

Le présent appareil est conforme aux CNR d'industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence.

L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes: 1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage; et 2) l'appareil doit accepter le brouillage radioélectrique subi même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement. CAN NMB-3 (B)

Déclaration d'exposition aux radiations :

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements IC établies pour un environnement non contrôlé. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 20cm de distance entre la source de rayonnement et votre corps.

Conçu et fabriqué par :
GLOBE ÉLECTRIQUE INC.
150 ONEIDA, MONTREAL, QUEBEC,
CANADA H9R 1A8
Fabriqué en Chine
www.globe-electric.com
Customer Service: 1-888-543-1388

Partie responsable FCC
Globe Électrique
15301 Shoemaker Ave
Norwalk, CA 90650
www.globe-electric.com

